

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

ÉDITION SUPPLÉMENTAIRE

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Naissance d'une Princesse.
Visite de S. A. S. le Prince à S. Exc. M. le Président de la République Française.
Inauguration de l'Institut de Paléontologie humaine.
Echange de télégrammes à l'occasion de l'inauguration de la Section Italienne de l'Exposition de Monaco.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine nommant les Membres du Jury des Classes III et III B de la Section Française de l'Exposition de Monaco.
Ordonnance Souveraine nommant un Répétiteur au Lycée de Monaco.
Ordonnance Souveraine nommant aux fonctions de Répétiteur au Lycée de Monaco.
Arrêté ministériel relatif aux élections de la Chambre Consultative instituée par l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920.

MAISON SOUVERAINE

Le Ministre d'État est heureux de faire part à la population de la nouvelle que lui apporte le télégramme suivant :

Prince Monaco
à **Ministre d'État.**

J'ai la grande satisfaction de faire connaître à la population monégasque la naissance d'une Princesse venue au monde avant-hier 28 décembre et dans les meilleures conditions.

En signe de réjouissance, le Ministre d'État a donné l'ordre de pavoiser tous les bâtiments publics et de faire tirer une salve de 21 coups de canon.

Le yacht l'*Hirondelle* a également été pavoisé.

Mardi dernier, 21 décembre, à 15 heures 30, le Prince, accompagné de S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre de Monaco à Paris, et de M. le Général Comte de Pélacot, Son premier Aide de Camp, a rendu visite à M. le Président de la République Française, à l'Élysée. L'entrevue a été des plus cordiales.

A Son arrivée comme à Son départ, Son Altesse Sérénissime a été reçue avec le cérémonial habituel.

M. Millerand a rendu Sa visite au Prince, en Son hôtel, à 16 heures.

Inauguration de l'Institut de Paléontologie humaine.

Le 23 décembre a eu lieu l'inauguration de l'Institut de Paléontologie humaine, fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco.

La séance d'inauguration s'est tenue dans la salle de la bibliothèque qui avait été aménagée pour la circonstance.

A 3 heures précises, S. A. S. le Prince prenait place sur une estrade, entouré des membres du Conseil d'Administration de l'Institut : M. Dislère, Président de section honoraire au Conseil d'État ; M. M. Boule, Professeur au Muséum ; M. le Professeur Verneau ; M. Salomon Reinach ; M. Louis Mayer.

M. Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal de Paris, M. Edmond Perrier, Membre de l'Institut, et M. Cartailhac, le savant paléontologue, qui devaient prendre la parole par la suite, s'asseyaient également aux côtés de Son Altesse Sérénissime.

M. Millerand, Président de la République, qui était entré dans la salle en même temps que S. A. S. le Prince, prenait place au premier rang, ayant à sa droite S. A. S. la Duchesse de Valentinois et à sa gauche M. Honnorat, Ministre de l'Instruction Publique. Sur le même rang se trouvaient également : M^{gr} le Duc de Valentinois, S. Exc. l'Ambassadeur de Belgique et M^{me} la Baronne de Gaiffier d'Hestroy, et S. Exc. l'Ambassadeur d'Italie.

Dans la nombreuse assistance on remarquait : M. le Préfet de la Seine, M. le Préfet de Police, S. Exc. M. de Alvear, Ministre de la République Argentine, et M^{me} de Alvear ; S. Exc. Samad Khan, Ministre de Perse ; M. le Général Berdoulat, Gouverneur militaire de Paris ; M. Lacroix, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; S. A. I. le Prince Roland Bonaparte, le Président de l'Académie de Médecine, M. Mangin, Directeur du Muséum ; le Doyen de la Faculté de Médecine, les délégations de l'Institut, de l'Académie de Médecine, du Collège de France, de l'Institut Pasteur, de diverses Sociétés scientifiques : MM. Moureu, Hennequy, Vidal, Douvillé, Lallemand, Picard, Termier, Haug, Weiss, Raphaël-Georges Lévy, Comte de Chardonnet, D^r Martin, etc., etc.

Noté encore parmi les invités : M. G. Menier, sénateur ; M^{me} Waldeck-Rousseau, Duchesse de Rohan, Duc et Duchesse de Broglie, Comtesse de La Rochefoucauld, M^{me} Viviani, Général Journée, Général Lasso, attaché à la personne du Président de la République ; M. Emile Deutsch, M. et M^{me} G. Kohn, M^{me} Michel Ephrussi, M. et M^{me} Jean Bartholoni, M. E. de Margerie, etc., etc.

S. A. S. le Prince déclare la séance ouverte et prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Paléontologie humaine est la Préhistoire de l'Humanité.

Il y a peu d'années, des savants reconnurent, sur des silex enfouis dans les couches d'un terrain géologique immobilisé depuis des siècles nombreux, la marque certaine d'un travail humain. Les études qui suivirent montrèrent jusqu'à l'évidence qu'il s'agissait des premiers instruments fabriqués par les hommes primitifs pour la chasse qui les alimentait ou pour la défense de leur vie ; on en découvrit d'autres ensuite, moins rudimentaires, qui avaient servi à rendre cette existence plus facile : ils avaient conduit nos ancêtres à travers les âges, lorsque s'opérait la transition de leurs muscles et de leur mentalité.

Sur le même niveau gisaient les dépouilles d'animaux aujourd'hui disparus pour la plupart et qui caractérisent des temps lointains où la jeunesse relative de notre planète rendait les conditions de la vie assez différentes de celles qui suivirent.

Alors des éléphants et des rennes, des aurochs et l'Ours des Cavernes vivaient beaucoup en Europe et habitaient au voisinage immédiat des hommes encore peu nombreux, dont les familles semblent avoir vécu d'abord séparées, mais avec une tendance vers le groupement par tribus. Il est probable, toutefois, que chez des êtres déjà supérieurs à toute l'animalité par le développement relatif de leur cerveau, l'instinct qui les rapprochait pour une protection commune ait éprouvé le premier effet d'une transformation dans laquelle naquirent peu à peu un sentiment, une idée, une volonté, une con-

science. Enfin, dans la mentalité nouvelle qui se formait autour des foyers où le feu avait fait son apparition, un rêve de bien-être visita l'Humanité

Avec la découverte de cette pierre suggestive, l'Anthropologie naissait dans le mystère émouvant des siècles inconnus de l'Histoire et qui présidèrent à la formation de l'espèce humaine, elle ruinait bientôt les conceptions enfantées sous des formes incertaines et changeantes par les esprits simples que tourmentait la crainte de l'inconnu. La modeste pierre, abandonnée jadis par des mains humaines près des cavernes où les premières émotions et la première pensée vécurent dans le cerveau de nos ancêtres lointains, devenait la base d'une science révélatrice de notre passé, libératrice de notre jugement.

Dès lors, la puissance des philosophies qui n'avaient eu jusque-là d'autre appui que les religions et la superstition fut progressivement diminuée par la grandeur nouvelle qui enveloppait une Histoire de l'Humanité écrite avec le souvenir matériel de ses origines et de son évolution.

Aujourd'hui, déjà plusieurs branches des sciences cultivées depuis un siècle à peine joignent le concours de leurs progrès au progrès de la plus noble d'entre elles, mais aussi de la plus difficile. D'abord les grandes lignes du réseau, formé par les races dispersées sur le globe, se dégagèrent devant les efforts des savants qui poursuivaient l'étude anatomique des races connues. Plus tard, les sépultures historiques des hommes peu éloignés de notre temps livrèrent, aux chercheurs mieux armés, des moyens plus sûrs pour distinguer dans l'accumulation des siècles quelques jalons de cette Histoire. Maintenant, d'heureuses fortunes viennent souvent récompenser le travail énergique des explorateurs en leur offrant les squelettes des êtres qui représentèrent notre espèce, mais à des époques trop lointaines pour que cet éloignement puisse être mesuré avec la documentation actuellement formée.

Ici, Messieurs, l'Anthropologie prend un caractère émouvant par l'empreinte d'une Humanité qui porte les indiscutables signes de ses rapports avec le monde animal dont elle semble être une émanation lentement sélectionnée. Plus vous remontez avec ses souvenirs le cours du temps, et plus elle vous enlève dans le rayonnement des vérités qu'elle vous communique sur les origines de l'homme, et qui donnent à notre rôle dans l'évolution des êtres une grandeur inaccessible aux légendes.

Alors, devant la discussion des matériaux sur lesquels notre raison a déjà soutenu bien des luttes, notre esprit perçoit le chemin suivi par nos ancêtres pendant la longueur des siècles, pour dégager, d'une série innombrable, la forme qui devenait peu à peu celle d'un être susceptible de dominer par le droit et la justice.

Et lorsque des savants sentirent les liens par lesquels notre espèce est rattachée aux autres manifestations de la vie planétaire ; tandis que des philosophes suivaient sa pensée intelligente, jusque dans les domaines insondables de l'Univers, les uns comme les autres comprirent que la vanité d'une âme qui repousserait toute parenté avec la merveilleuse organisation du monde vivant n'aurait aucune explication.

Un jour vint ensuite où des terres stratifiées par la dislocation des montagnes, le débordement des eaux et la contribution des siècles livrèrent une dépouille humaine gisant parmi celles de maintes espèces disparues depuis les âges auxquels notre science ne peut encore prêter un nombre. Et les investigateurs du passé mystérieux éprouvèrent des joies profondes quand leurs yeux reconnurent ce témoignage qui sommeillait dans la muette éloquence des morts fossilisés ; quand leur pensée put franchir dans un rayon de lumière les ténèbres qui avaient masqué jusque-là nos liens avec des générations

toujours plus anciennes : quand leur science conquiert pour le patrimoine de notre esprit un domaine longtemps gouverné par la légende.

La préhistoire de l'Humanité commence là où la Famille humaine se distingua des autres par un développement de son cerveau qui diminuait le rôle de ses muscles en remplaçant une partie de leur force brutale par une force morale capable de mieux soutenir la lutte pour l'existence. Le témoin de cette période, où l'arme artificielle de pierre succède chez l'homme à ses armes naturelles, montre le grand pas franchi sous l'influence d'une évolution profonde. Il annonce la formation progressive d'un être qui n'exécutera plus avec ses muscles les actes que la nature lui suggère pour l'attaque ou la défense. Il fait pressentir la puissance nouvelle qui soutiendra l'esprit, la raison et la conscience d'où sortiront les sociétés humaines.

Et voici le départ de nos générations modernes qui luttent toujours avec l'influence de nos anciennes parentés encore assez vivantes dans notre nature actuelle pour y tenir une place que la civilisation leur enlèvera suivant la lenteur des siècles. Et la marche de ces luttes se précise avec le caractère des armes répandues aux alentours des foyers où s'éleva pour la première fois la flamme d'un feu allumé par la main de l'homme.

L'obscurité de nos origines recule devant les efforts concertés de toutes les sciences. Déjà la trace de nos ancêtres les plus rapprochés se devine dans la brume des âges, et la vérité scientifique se lève au milieu des images gravées sur la roche des cavernes ou sur le squelette des animaux. Ainsi l'espèce humaine trouve sa part dans la grandeur qui plane sur tout ce qui obéit aux lois de l'Univers. Et dans ces ruines dont nous assemblons péniblement la poussière, il ne reste rien pour confirmer les rêves qui tourmentent l'âme inquiète des hommes, jusqu'à l'émancipation de leur pensée.

Car les documents se multiplient par la sagacité des travailleurs, et voici que des hommes préhistoriques entiers échappent à un ensevelissement qui les avait soudés au sein de la Terre pendant un nombre inconnu de siècles, comme pour préserver le secret le plus intime de l'Humanité jusqu'au jour où le cerveau des hommes aurait assez de force pour le comprendre. Enfin l'Homme de la Chapelle aux Saints est venu répondre à une évocation de la Science le jour où sa place dans la succession des êtres peut être indiquée par l'Anthropologie.

Mais si les patientes recherches des savants ont ouvert un chemin sur lequel les esprits clairvoyants éprouvent l'inexprimable émotion des horizons nouveaux, elles soulèvent parfois des problèmes non moins troublants que l'ignorance totale. Ainsi, pendant que les sciences consacrées à l'étude physique et paléontologique de notre planète cherchent une base pour fixer, aux êtres qui nous occupent, un âge devant lequel toute estimation demeurerait impossible jusqu'à nos jours, mais qui affronte facilement le minimum d'une quarantaine de mille ans, voici que nous trouvons parmi les témoins de ces temps éloignés, dans des cavernes de l'Espagne et de la France méridionale, certaines peintures correctement dessinées par un homme préhistorique très primitif d'après l'outillage qu'il a laissé et les animaux dont il était le contemporain. Déjà cet homme était capable de ressentir une joie artistique et d'en exprimer l'attrait par l'œuvre de ses mains et le jugement de ses yeux. Ailleurs, deux formes humaines à peine marquées par des traits avancent en se tenant par la main. C'est la révélation d'un sentiment.

Toutefois, rien ne fait présumer que les auteurs aient connu des moyens d'existence moins barbares que ceux dont les cavernes plus anciennement habitées nous ont transmis les vestiges ; et tout démontre même qu'ils vivaient au contact immédiat des animaux sauvages représentés par eux, souvent avec une grande perfection.

Sans doute ce témoignage d'une évolution intellectuelle qui différencie complètement parmi tant d'autres notre espèce, fut-il pour celle-ci le premier éclat d'une force naissante qui traversa le cerveau de quelques précurseurs venus trop tôt pour que leur descendance immédiate pût en faire fructifier déjà la sève dans une nuit qui se prolongea longtemps encore. N'a-t-on pas vu depuis ces manifestations très significatives dans leur modeste envergure, l'antiquité demi-barbare éclairée de loin en loin par le génie de quelques hommes qui égalèrent tout ce que l'Humanité montra ensuite ? L'Histoire de l'Homme, graduellement établie sur la vérité scientifique, marque une œuvre merveilleuse de l'évolution qui porta aux plus hautes destinées l'être chez lequel cette puissance développa l'esprit et le cœur. Pourtant l'Homme, favorisé par les lois qui gouvernent l'Univers, ne doit pas se laisser aveugler par l'orgueil, car il n'est qu'un simple jouet des forces de la nature, qui l'ont sorti des

générations mystérieuses maintenant disparues dans une lutte prodigieuse pour l'existence. Aussi doit-il surmonter les efforts d'une philosophie étroite et naïve qui repousse toute parenté de l'Homme avec le monde vivant et nous interdit une culture scientifique pleine de séduction qui éclaire notre véritable rang parmi les foules répandues sur le Globe. Il faut rejeter cette conception fautive de la dignité humaine : nous ne saurions perdre quoi que ce soit de notre prestige moral en participant au travail continu des forces de la vie, puisqu'elles nous ont conduit à ce que nous sommes dans la nature. Il faut comprendre que le progrès, gagné par notre espèce dans ses luttes pour l'existence, nous constitue un titre de noblesse supérieur au privilège miraculeux dont nous gratifiaient les légendes introduites au cœur des hommes.

Désormais nous savons que, pendant un grand nombre de siècles, l'espèce humaine a vécu sous des formes matérielles caractérisant l'infériorité de son type moral et se relevant peu à peu à mesure que les influences de l'évolution entraînaient sa mentalité vers des besoins plus nobles. Mais nous ne savons pas quel nombre de siècles amena la fusion insensible de ses états intermédiaires avec ceux qui conduisirent des groupes humains jusqu'au début d'une organisation sociale.

D'autre part, les instruments de pierre qui, avec certains ossements travaillés, nous apprennent l'existence de ces mystérieux ascendants, se montrent à peu près semblables les uns aux autres dans toutes les contrées du Globe et l'on sent par là quelle lenteur dut présider à la propagation de notre espèce, peu féconde, lorsqu'elle était exposée presque sans défense aux innombrables dangers répandus sous les pas de ceux qui vivent dans la nature.

Que l'Anthropologie parcoure une étape encore et le principe de ces origines apparaîtra libéré des complications troublantes accumulées par l'ignorance et la superstition sur l'écheveau des transmissions héréditaires. L'Homme connaîtra mieux sa place au milieu des organismes qui traversent le monde vivant ; et l'édifice que les premiers éducateurs de sa pensée avaient construit dans son cerveau pour y loger des illusions, confondra ses ruines avec le souvenir des ombres qui la hantèrent pendant la nuit de ses premiers âges.

C'est pour aider l'Anthropologie à franchir les barrières qui la séparent de la vérité complète que je fonde l'Institut de Paléontologie humaine en lui donnant toute l'indépendance nécessaire pour conduire notre esprit vers la lumière. Et je confie ses intérêts à des hommes qui servent la Science avec une sincérité capable de développer sa force et de protéger sa marche contre l'influence des interventions passionnées.

Quand vous viendrez entendre la parole des maîtres auxquels je livre ce temple de l'Humanité, où ils trouveront un asile pour leur ouvrage, levez les yeux vers la frise qui enveloppe le monument dans une ceinture animée : elle évoque la marche de la pensée humaine d'une période à une autre, et vous sentirez l'émotion qui vient aux âmes devant le spectacle de la vérité qui, seule dans le domaine de cette pensée, demeure éternelle.

Messieurs,

Certains d'entre vous connaissent le Musée Océanographique de Monaco où j'ai réuni beaucoup d'éléments qui appartiennent au domaine des mers, afin que les Océanographes y trouvent, dans un milieu imprégné de science et de grandeur, une notion de l'œuvre accomplie par la nature depuis l'apparition de la vie dans les eaux.

Voici une dizaine d'années, je vous appelais à l'Institut Océanographique de Paris où je voulais créer l'enseignement relatif aux sciences et aux industries de la mer, qui végétaient presque ignorées. Aujourd'hui, vous vous demandez quel rapport existe entre l'étude de la Paléontologie humaine et celle de l'Océanographie.

Eh bien ! en rapprochant ainsi l'Histoire de l'Océan et celle de la Vie, je ne fais que respecter une loi de la Science moderne qui prépare dans la fusion progressive de ses éléments un domaine magnifique pour la coordination du travail humain dans notre cerveau élargi.

Un contact journalier avec la foule innombrable des êtres marins conduit l'Océanographe vers des réflexions profondes sur les origines de cette vie si dense et si souple qui tourbillonne entre tous les niveaux de l'Océan où tant d'espèces s'enchaînent, dont tant d'individus se pénètrent ou se dégagent après y avoir puisé leurs conditions d'existence. Il sent que la puissance de la vie dans la mer est autrement grande que sur la terre : car elle règne sur toute l'épaisseur des eaux depuis la surface jusqu'au fond, tandis qu'à la surface de la Terre elle occupe un seul plan. C'est bien peu de chose, une nappe fort mince, auprès des milliers de mètres qui constituent la masse habitée des Océans sur les trois cinquièmes de la Sphère.

Ainsi, les eaux sont bien le berceau de la vie sur notre Terre, car elles sont descendues jusqu'à une température supportable bien avant celle des masses minérales incandescentes qui constituent aujourd'hui la croûte terrestre. Quel aliment les premiers germes déposés sur le monde que nous peuplons maintenant auraient-ils trouvé sur des minéraux refroidis ? Mais l'eau qui tient en solution ou en suspension la matière sous toutes ses formes est bien le milieu par excellence où des organismes peuvent croître et se transformer. De fait, l'organisme fossile le plus ancien connu aujourd'hui est une algue d'eau douce.

Pour ce qui survint entre l'époque où cette algue d'une simplicité très grande apparut, seule chose vivante sur notre Globe, et les temps postérieurs qui virent se multiplier les formes de la vie, notre esprit doit encore se borner à des conjectures. Mais certains enchaînements dont une série de siècles infiniment longue nous a laissés la trace, et certains phénomènes concernant le développement embryonnaire des êtres nous ouvrent à cet égard des vues chaque jour consolidées. Le refroidissement du Globe a permis d'abord, et dans ses éléments les plus aptes, l'apparition d'un être organisé : plus tard, la marche des forces vitales vers l'apogée de leur puissance a fait naître la poussée des animaux supérieurs. Au milieu de cet enchaînement général de la nature, où peut-on retrouver l'origine de la forme qui devint l'Homme et par où peut-on la suivre jusqu'à ce qu'elle devint vraiment humaine ? Un tel problème s'élève trop haut pour que nous puissions en atteindre la solution avec les moyens que nous possédons aujourd'hui. Et n'est-ce pas déjà une très grande chose d'avoir placé notre espèce au premier rang du monde organisé ; de lui avoir constitué, par le travail des siècles, un cerveau non seulement capable de nous conduire dans les luttes pour la vie, mais de concevoir les pensées qui firent notre civilisation, et celles qui nous font découvrir jusque dans le plus lointain passé de notre Terre des événements aussi chétifs que la naissance d'une algue ?

Vous pouvez comprendre désormais comment l'Océanographie, qui embrasse les origines du Monde, m'a rapproché de l'Anthropologie qui renferme les plus profonds secrets de l'Humanité.

Aussitôt après ce discours dont la péroraison fut accueillie par de vifs applaudissements, M. Honorat, Ministre de l'Instruction Publique, prit la parole. Ensuite M. Ed. Perrier parla au nom de l'Institut, M. Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal, prononça quelques mots au nom de la Ville de Paris et finalement M. Cartailhac, l'illustre savant qui est peut-être le doyen des paléontologistes, exprima sa joie de la création de l'Institut de Paléontologie, dû à la générosité de S. A. S. le Prince. Ainsi se réalise pour lui un des vœux les plus chers de sa carrière de savant. Ce dernier discours fut empreint d'une émotion qui gagna toute l'assistance (*).

S. A. S. le Prince déclare alors la séance levée. Accompagné de M. Millerand, Président de la République, de S. A. S. la Duchesse de Valentinois et de M^{gr} le Duc, il parcourt avec Ses invités les diverses salles de l'Institut en donnant des explications sur les pièces exposées, les reproductions des peintures préhistoriques découvertes dans les cavernes explorées par Ses ordres, etc., etc.

Enfin, les invités se réunirent dans l'amphithéâtre où un buffet avait été dressé et S. A. S. le Prince continua à S'entretenir avec diverses personnalités jusque vers 5 heures et demie de l'après-midi.

(* Le texte de ces quatre discours sera donné dans le prochain numéro du *Journal de Monaco*.

A l'occasion de l'Inauguration de la Section Italienne, le Prof. Sanarelli, Chef de la Délégation Italienne, a adressé à S. A. S. le Prince le télégramme suivant :

Aide de Camp Prince Monaco
10, avenue Président-Wilson, Paris.

« Occasion Inauguration Section Italienne Exposition Monaco, Délégation Italienne a l'honneur d'adresser ses respectueux hommages à S. A. S.

« le Prince, auprès duquel toutes les initiatives « généreuses et utiles trouvent l'accueil et l'encouragement les plus larges.

« Ils tiennent à manifester à Son Altesse Sérénissime leur gratitude pour la cordiale hospitalité « qu'ils ont reçue à Monaco et pour le précieux « concours qui leur a été prêté par les Autorités « locales.

« Sénateur SANARELLI. »

S. A. S. le Prince a répondu :

Paris, le 22 décembre 1920.

Prince de Monaco à Sénateur Sanarelli,
Monaco.

« Extrêmement heureux des sentiments que me « témoigne la Délégation dont vous êtes le Chef, « et devant la satisfaction que lui donnent mes « efforts pour faciliter le développement de l'Expo- « sition italienne, je souhaite maintenant à celle-ci « un plein succès. »

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2935.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Jury pour les Classes III et III B de la Section Française de l'Exposition de Monaco, présidées par M. Bonjean, Chef du Laboratoire, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France et comprenant les Stations Thermales et Climatiques, les Bains de Mer et l'Hygiène sera composé comme il suit :

A) STATIONS THERMALES.

Président du Jury :

M. Fère, Président de l'Union des Établissements Thermaux de France.

Vice-Président :

M. Maurice Bernard, Président de la Chambre Syndicale des Eaux Minérales, Administrateur délégué d'Evian.

Membres du Jury :

MM. Baugnies, Administrateur délégué de Vichy-Etat ;

le Docteur Paul Berne, délégué du Syndicat d'Initiative à Biarritz ;

Camille Blanc, Maire de Beausoleil, Président de la Société des Bains de Mer ;

Bouloumie, Administrateur délégué de Vittel ;

le Docteur Boursier, Secrétaire Général des Médecins des Stations Balnéaires et Sanitaires de France ;

Cueno, Administrateur délégué de la Société Thermale des Pyrénées ;

le Docteur Danjou, Directeur de Niederbronn (Alsace) ;

Dorvault, Administrateur délégué de Vals ;

le Docteur A. Françon, Président du Syndicat d'Initiative d'Aix-les-Bains ;

Gazagnaire, Adjoint au Maire de Cannes ;

Peycelon, Administrateur délégué de Saint-Galmier ;

MM. Vermeyley, Administrateur délégué du Mont-Dore, Trésorier de la Classe.

B) HYGIÈNE.

Président du Jury :

M. Noël Gonin, Administrateur Directeur des Établissements Gonin.

Vice-Président :

M. le Docteur Rey, Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Cannes.

Membres du Jury :

MM. Bezault, Administrateur délégué de la Société Générale d'Épuration et d'Assainissement ;

le Docteur Chaumier, Directeur de l'Institut Vaccinal de Tours ;

Guesnier, Ingénieur constructeur ;

Otto, Administrateur Directeur de la Compagnie Générale de l'Ozone.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

N° 2936.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Mouyade, Albert-Louis, Répétiteur au Collège de Thonon, nommé répétiteur (2^{me} ordre, 2^{me} classe) au Lycée d'Annecy et non installé, mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommé Répétiteur (même ordre, même classe) au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le neuf décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

N° 2937.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Mussigmann, Répétiteur au Collège de Saint-Marcellin (Isère), mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est chargé des fonctions de Répétiteur au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté.

Vu l'article 36 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920 ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 1920, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les élections à la Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Étrangers, instituée par l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, auront lieu le dimanche 13 mars 1921.

ART. 2.

Tous les étrangers, âgés de 25 ans révolus, qui ne se trouvent dans aucun des cas d'incapacité prévus par l'article 7 de l'Ordonnance, à l'exception des officiers, sous-officiers, brigadiers, caporaux, carabiniers et sapeurs placés sous les ordres du Colonel Commandant Supérieur, seront inscrits, sur leur demande, sur les listes électorales, à la condition de justifier qu'ils résident dans la Principauté :

1° depuis une année au moins, s'ils y sont propriétaires fonciers, commerçants, industriels, y exercent une profession libérale ou y occupent une fonction ou un emploi publics ;

2° depuis deux années au moins, s'ils y occupent un emploi privé ;

3° depuis trois années au moins, s'ils ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

ART. 3.

Les demandes d'inscription devront être déposées au Secrétariat de la Chambre de Commerce, rue Albert, avant le 10 janvier 1921.

Chaque demande mentionnera :

1° les nom et prénoms de l'électeur ;

2° le lieu et la date de sa naissance ;

3° sa nationalité ;

4° la profession qu'il exerce dans la Principauté et le domicile qu'il y occupe ;

5° la date depuis laquelle il réside à Monaco.

Ces déclarations devront être accompagnées d'un certificat émanant de l'Autorité Consulaire ou d'un Commissaire de Police attestant la durée de la résidence de l'électeur dans la Principauté.

Les démobilisés, établis à Monaco avant le 2 août 1914, seront considérés comme ayant résidé dans la Principauté pendant la durée de leur mobilisation.

ART. 4.

Les listes électorales seront dressées par nationalité, et les électeurs des nationalités française et italienne répartis entre les divers collèges électoraux prévus par l'article 4 de l'Ordonnance, par les soins d'une Commission composée de :

MM. Lagouëlle, Directeur des Etudes Législatives, *Président* ;

Audibert, Président de l'Union des Intérêts Français et du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ;

Bulgheroni, Président de l'Union des Intérêts Italiens ;

MM. Doda, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne ;
Nef, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Belge ;
Trüb, Ancien Président de la Chambre de Commerce ;
Valentin, Président du Comité des Propriétaires ;
Bethell, Directeur Anglais du Comptoir National d'Escompte.

La Commission se réunira sur la convocation de son Président ; en cas de partage, la voix du Président sera prépondérante.

La Commission désignera un ou plusieurs Secrétaires.

ART. 5.

Les listes électorales et la répartition entre les collèges seront communiquées à tout intéressé, au Secrétariat de la Chambre de Commerce, du 25 janvier au 5 février 1921 inclusivement.

Les réclamations devront, à peine de déchéance, être déposées audit Secrétariat avant le 7 février 1921 inclusivement.

Il sera statué sans retard et souverainement par la Commission prévue à l'article 4.

Les listes et la répartition entre les collèges seront définitivement arrêtées le 15 février 1921.

ART. 6.

Les cartes électorales pourront être retirées par les électeurs au Secrétariat de la Chambre de Commerce, du 25 février au 1^{er} mars 1921.

Elles mentionneront le numéro du collège auquel est affecté l'électeur et seront valables pour le second tour de scrutin s'il y est procédé.

ART. 7.

Le scrutin sera ouvert, à l'Ecole de la rue Grimaldi, de 8 h. 1/2 à 16 heures, dans trois salles affectées respectivement aux Français, aux Italiens et aux électeurs des autres nationalités.

Le Bureau de vote sera composé comme il est dit à l'article 4 ; mais il aura la faculté de s'adjoindre le nombre de membres nécessaires pour la surveillance des urnes.

Les électeurs munis de cartes électorales auront seuls accès à la salle du scrutin.

ART. 8.

Les électeurs remettront leur bulletin de vote au membre du bureau ou à l'assesseur chargé de la surveillance de l'urne affectée au collège dont ils font partie.

Chaque bulletin pourra contenir autant de noms que le collège électoral auquel appartient l'électeur, est appelé à élire de représentants, savoir :

Numéro du Collège.	Nombre de représentants.
1 ^{er} . Propriétaires fonciers de nationalité française	Quatre.
2 ^e . Commerçants et Industriels français.....	Trois.
3 ^e . Français exerçant une profession libérale, une fonction ou un emploi publics	Deux.
4 ^e . Français exerçant un emploi privé	Deux.
5 ^e . Français ne rentrant dans aucune des catégories précédentes....	Deux.
6 ^e . Propriétaires fonciers de nationalité italienne.....	Deux.
7 ^e . Commerçants et Industriels italiens.....	Deux.
8 ^e . Italiens exerçant une profession libérale, une fonction ou un emploi publics.....	Un.
9 ^e . Italiens exerçant un emploi privé.	Un.

10^e. Italiens ne rentrant dans aucune des catégories correspondant aux 7^e, 8^e et 9^e collèges Deux.

11^e. Electeurs de nationalités étrangères autres que les nationalités française et italienne..... Deux.

Les noms portés sur le bulletin qui dépasseraient ce nombre ne seront pas comptés.

Le vote de chaque électeur sera constaté sur la liste, en marge de son nom, par la signature ou le paraphe avec initiales de l'un des membres du Bureau ou d'un assesseur.

ART. 9.

Le scrutin sera dépouillé dans les conditions prévues par l'article 15 de l'Ordonnance du 19 juin 1920.

Les résultats en seront proclamés par le Président et publiés immédiatement par affiches à la porte de l'Ecole.

Les procès-verbaux de chaque collège et les bulletins y annexés seront transmis sans délai au Gouvernement.

ART. 10.

Nul ne pourra être proclamé élu au premier tour dans un collège s'il ne réunit la majorité absolue des suffrages exprimés dans ce collège et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

S'il y a lieu, pour un ou plusieurs collèges, à un second tour de scrutin, il y sera procédé le dimanche 20 mars 1921, dans les conditions fixées par le présent Arrêté.

L'élection au second tour aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

ART. 11.

Il sera procédé, en ce qui concerne les réclamations, comme il est dit aux articles 17, 18 et 19 de l'Ordonnance du 19 juin 1920 ; le Président de la Commission prévue à l'article 4 exercera, jusqu'à la constitution du Bureau de la Chambre, les attributions conférées par l'Ordonnance au Président de la Chambre.

ART. 12.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 23 de l'Ordonnance du 19 juin 1920, les pénalités de la Loi Municipale réprimant la fraude en matière d'inscription électorale et de vote, sont applicables aux élections à la Chambre Consultative.

ART. 13.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent vingt.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES**

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE-CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale
SPRING PALACE
33, boul. du Nord

MONTE CARLO

Magasin d'Exposition
VILLA SAN-CARLO
22, boul. des Moulins

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 53526 et 53527.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numéros 31571 à 31620 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17747 et 47897.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numéros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 14232 et 14233.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 2040, 21226, 35475.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52712.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 février 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558, et dix-huit Obligations de la même Société, portant les numéros 64472 à 64483 inclus, 411, 57544, 57545, 57546, 70355 et 70356.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13694.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 52022.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39557, 48061 et 52515.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.